

Renvoi au comité de Sûreté générale de la copie du procès-verbal d'exécution du jugement de quatre citoyens condamnés pour crime d'émigration par le tribunal militaire de l'armée de Sambre-et-Meuse, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de la copie du procès-verbal d'exécution du jugement de quatre citoyens condamnés pour crime d'émigration par le tribunal militaire de l'armée de Sambre-et-Meuse, lors de la séance du 18 fructidor an II (4 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 234-235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15389_t1_0234_0000_11

Fichier pdf généré le 14/01/2020

ment de la Corrèze, écrivent à la Convention nationale que les citoyens de leur commune, réunis autour de l'arbre de la liberté, ont célébré le 14 juillet les victoires de la République. Ils ajoutent que la société populaire a ouvert une souscription dans son sein, qui a produit une somme 753 L, qu'elle envoie pour aider à la construction d'un vaisseau; et comme elle ose se séparer de ce qui pourroit encore lui rappeler l'idée détestée d'un roi, elle offre 408 L en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Marine (32).

16

Les administrateurs du département des Alpes-Maritimes transmettent à la Convention nationale une adresse à leurs administrés portant invitation à se cotiser volontairement pour la construction d'un vaisseau du premier rang.

Insertion au bulletin (33).

[*Les administrateurs du département des Alpes-Maritimes à la Convention nationale, le 16 thermidor an II*] (34)

Citoyens Représentants,

L'amour qui nous anime pour la chose publique, la haine que nous portons à Pitt, Cobourg, et à tous les tyrans coalisés nous ont dicté une adresse pour nos administrés. Nous vous la transmettons, la Convention ne démontrera pas sans doute cet élan patriotique.

VIDAL l'aîné, GRIVEL, CARLON, LEBE, Armand BERGOIN, PAYANY fils, AUDIBERT.

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort

Les administrateurs du département des Alpes-Maritimes aux citoyens de leur département.

Frères et amis.

Nous voici parvenus à une époque heureuse, nos ennemis sont partout vaincus, et repoussés par les armes victorieuses de la République; la voix de la Convention nationale a frappé de terreur les tyrans coalisés, et bientôt ils ne seront plus.

L'Anglais, *fourbe, lâche et barbare*, ne respirant que le crime, n'ayant de force que la trahison, d'espoir que la bassesse, employant tous les moyens pervers pour nuire à notre prospérité a été également frappé d'un arrêt de proscription par les vrais républicains, et le sort qui l'attend a été proclamé par un décret de la Convention nationale, portant qu'il ne serait plus fait de prisonniers Anglais.

Mais, citoyens, tandis que les soldats de la patrie affrontent la mort, et déploient chaque

jour tant de constance et d'héroïsme pour la défense de notre liberté, les vils esclaves de Georges et de Pitt, osent encore promener insolamment sur les flots, leur marine, le repaire de tous les crimes.

Jusques à quand souffrirons-nous cet excès d'audace ?

La liberté ne veut pas plus de tyrans sur la terre que sur les mers.

He bien ! que le pavillon tricolore fasse disparaître cette horde de brigands, terrassons les tyrans coalisés et leurs stupides satellites.

Déjà quelques départemens ont ouvert une souscription pour la construction d'un vaisseau de premier rang, empressons-nous de les imiter, nous sommes animés des mêmes principes, nous combattons pour la même cause, que chacun de nous se cotise volontairement à raison de ses facultés, qu'il porte son offrande patriotique au secrétariat de nos communes respectives, d'où elles seront remises à celui de chaque district, qui les fera parvenir au département, pour les déposer de suite sur l'Autel de la Patrie.

Là, nous dirons à nos dignes représentants, les citoyens nos frères et amis des Alpes Maritimes, par un dévouement généreux se sont disputés la gloire de contribuer à détruire ces cruels insulaires; un vaisseau, qui portant avec lui la terreur, les vertus et le courage du *Vengeur* purifie les mers de tous les tyrans qui les souillent.

Fait à Nice, à la séance du Directoire du département des Alpes-Maritimes, le 9 thermidor, an second de la République Française, une et indivisible.

Signé VIDAL l'aîné, (*président*), CARLON, GRIVEL, AUDIBERT, BERGOIN, PAYANY fils, LEBÉ. ESMENJAUD (*secrétaire général*) (35)

17

La société populaire d'Agout-Rousseau [ci-devant Saint-Paul-Cap-de-Joux], département du Tarn, écrit à la Convention nationale qu'elle suivra l'ordre des fêtes décadaïres avec une religieuse exactitude; que déjà l'esprit public ne cesse de se développer; que chaque décade une nouvelle affluence se fait remarquer dans le temple de l'Etre-Suprême, et que le 20 thermidor elle a célébré les triomphes de la République.

Insertion au bulletin et renvoi au comité d'Instruction publique (36).

18

Le commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre adresse à la Convention nationale copie du procès-verbal d'exécution, du 19 messidor, du jugement

(32) P.-V., XLV, 40. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(33) P.-V., XLV, 40-41. Bull. 19 fruct. (suppl.).

(34) C 319, pl. 1 305, p. 12.

(35) Adresse imprimée sur deux colonnes, en français et en provençal.

(36) P.-V., XLV, 41.

rendu par le tribunal militaire de l'armée de Sambre-et-Meuse contre les nommés Pierre Lauretan, Charles Vallour, Isidore Vallour et René Pontavice, condamnés à la peine de mort pour crime d'émigration.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de Sûreté générale (37).

19

Les administrateurs du département de police de Paris font passer le total des détenus au 17 fructidor, montant à 5 297.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (38).

[*Etat des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, du 17 fructidor an II*] (39)

Maison de justice du département	608
Petite-Force	230
Pélagie	149
Magdelonnettes	143
Abbaye	41
Bicêtre	718
La Salpêtrière	463
Chambre d'arrêt, à la Mairie	36
Luxembourg	416
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	341
Picpus, faubourg Antoine	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	177
Les Angloises, rue Victor	133
Les Angloises, rue de l'Oursine	89
Les Angloises, faubourg Antoine	71
Ecossois, rue des Fossés Victor	69
Lazare, fauxbourg Lazare	282
Belhomme, rue de Charonne, 70	19
Bénédictins Anglois, rue de l'Observ.	90
Maison du Plessis	395
Maison de répression, rue Victor	51
Maison de Coignard, à Picpus	34
Montprin	49
Fermes	—
Caserne des Petits Pères	135
Caserne des Carmes, rue de Vaugirard	63
Caserne, rue de Sève	120
Vincennes	287
TOTAL GENERAL	5 297

20

Les administrateurs du district des Andelys, département de l'Eure, préviennent la Convention nationale que depuis le premier thermidor ils ont adressé à la monnaie de Paris 513 marcs 6 onces 7 gros d'argenterie, lesquels, joints aux 580 marcs 8 onces 2 gros envoyés depuis le 20 pluviôses, donnent un total de 1 094 marcs 7 onces en gros, dont

1 002 marcs 4 onces 3 gros proviennent des dépouilles du fanatisme, 64 marcs 2 onces 6 gros de maisons d'émigrés, et 28 marcs de dons volontaires.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des Revenus nationaux (40)

21

La société populaire de Verneuil, département de l'Eure, a déposé sur le bureau une somme de 87 L 10 s, dont 75 L en numéraire. Elle prie la Convention nationale de désigner le lieu où elle doit faire passer 48 paquets de linge à charpie, 15 chemises, 11 paires de souliers, une paire de bas, un redingotte, une paire de guêtres, destinés pour les besoins de nos frères d'armes. Elle joint à cette offre un arrêté et une adresse pour la souscription volontaire, et afin de coopérer à la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité Militaire (41).

[*La société populaire de Verneuil à la Convention nationale, le 6 fructidor an II*] (42)

Citoyens représentants,

Les sans-culottes composant la société populaire et républicaine de Verneuil, district dudit lieu, département de l'Eure, jaloux dans tous les temps de rivaliser ceux des autres sociétés populaires de la République, s'empressent de vous donner une nouvelle preuve de leur dévouement à la chose publique, en vous faisant part d'une souscription qu'ils ont ouverte dans le lieu et la tenue de leurs séances, qui a produit 48 paquets de linge propres à faire de la charpie et pesant 234 livres; 15 chemises, 11 paires de souliers, 1 paire de bas de laine, 1 redingote bleue, une paire de guêtres d'étoffe; lesquels effets sont destinés pour les besoins de leurs braves frères d'armes de l'armée que vous désignerez, ayant tous le même droit à leur reconnaissance, puisque tous savent si bien donner la chasse aux tirans. De plus 75 L en numéraire et 12 L 10 s en assignats, qu'ils vous font passer pour aider à subvenir aux frais de la guerre.

Continuez, dignes représentants d'un peuple qui chérit la Liberté, et qui est prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour elle; continuez vos glorieux travaux avec cette fermeté ordinaire qui vous caractérise; déjouez les complots, punissez les traîtres, écrasez les tyrans; agissez et comptez toujours sur nous pour être vos sentinelles vigilantes.

Vive la République! Vive la Convention nationale!

(40) P.-V., XLV, 41-42.

(41) P.-V., XLV, 42. Bull. 18 fruct. (suppl.).

(42) C 320, pl. 1 315, p. 28. Mention honorable, insertion au Bulletin, le 19 fructidor an II, signé Louchet, secrétaire.

(37) P.-V., XLV, 41.

(38) P.-V., XLV, 41.

(39) C 319, pl. 1 305, p. 16.